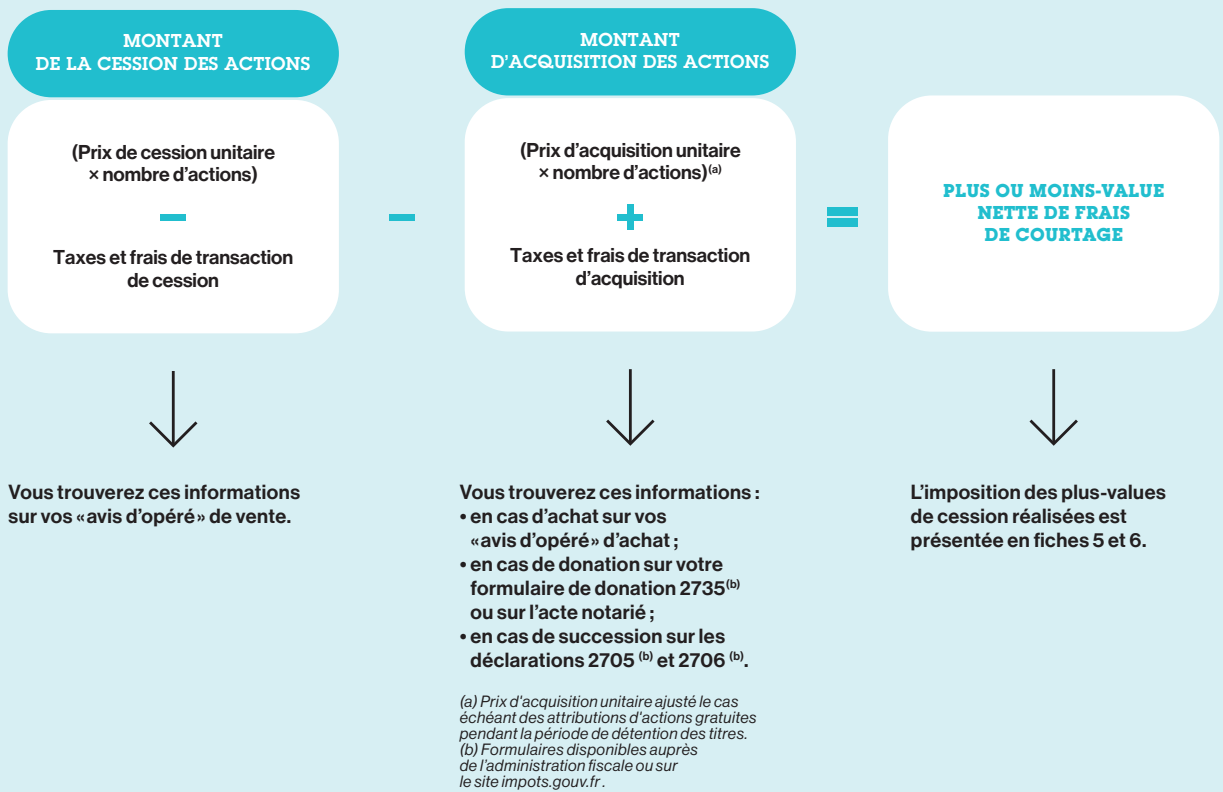


Plus-values de cession

Comment les calculer ?

On appelle « plus-value » le gain obtenu sur la vente de titres. Elle correspond à l'écart entre le montant de leur cession et le montant de leur acquisition.



BON À SAVOIR (pour les résidents fiscaux français)

IMPUTATION DES MOINS-VALUES (déclaration de revenus en 2018)

Les moins-values sont imputables sans abattement sur les plus-values. Pour la détermination du montant imposable, c'est le solde ainsi obtenu qui bénéficie de l'abattement associé à la durée de détention des titres cédés ayant fait l'objet d'une plus-value. Il revient au contribuable de calculer et de reporter sur le formulaire 2042 le montant de l'abattement pour durée de détention appliqué sur des plus-values (page 3, case 3SG) et le montant net après abattement (page 3, case 3VG en cas de plus-value imposable ou cas 3VH en cas de perte). Le formulaire 2074 peut vous aider à détailler vos calculs.

Consultez des exemples chiffrés, disponibles sur airliquide.com, rubrique Actionnaires / Gérer vos actions / Plus-values. Retrouvez la webconférence « Quelle nouvelle fiscalité pour les actionnaires ? » animée par nos experts sur airliquide.com, rubrique Actionnaires.